

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

Le quinze juin deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

Date de convocation : 9 juin 2021

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Nombre de votants : 14

Etaient présents :

M. Yvan DUMONTEUIL, Maire,

M. Max GADRAT, Mme Françoise CAMUT, M. Jean-Daniel DEBART, Mme Florence ROSSIGNOL-XANS Adjoints,

M. Jonathan DEBAUD, Mme Christiane FAVARETTO, Mme Valérie GUILLOT,

M. Marc LUCAS, M. Yoann SABRE, Mme Laure SAINTE-LUCE, M. Pierre STACHOWICZ, M. Patrick ROSSIGNOL, Mme Brigitte TRIBAUDEAU

Absente excusée :

Mme Céline SERVANT

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. Marc LUCAS est désigné secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2021

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 18 mai 2021, et en avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité de ses membres présents.

Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité de ses membres présents la décision modificative n°1 suivante :

Dépenses d'investissement

art.	Objet	DM 1
Opération 14 - Voirie 2315	Travaux et MO	- 1 500,00 €
Total opération 14		- 1 500,00 €
Opération 24 Mairie 2188	Rétroprojecteur	1 500,00 €
2183	PC	3 600,00 €
Total opération 24		5 100,00 €

Opération 29 - Médiathèque		
21318	Electrification stores	800,00 €
Total opération 29		800,00 €
Opération 34 - Halle		
2112	Terrain macro-lot 3	77 000,00 €
Total opération 34		77 000,00 €
Opération 35 - Epicerie		
2112	Terrain lot 13	91 300,00 €
Total opération 35		91 300,00 €
TOTAL DEPENSES		172 700,00 €

Recettes d'investissement

art.	Objet	DM 1
10226	Taxe Aménagement	2 700,00 €
Total 10		2 700,00 €
1641	Emprunt	170 000,00 €
Total Op° fi		170 000,00 €
TOTAL RECETTES		172 700,00 €

Amortissements

Par délibération en date du 30 mars 2015, le Conseil Municipal avait fixé à 15 ans la durée d'amortissement du compte 2041582, « Bâtiments et installations » mouvementé pour les dépenses d'éclairage public.

Monsieur le Maire rappelle que les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de quinze ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations. Le compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » est débité par le crédit du compte 2804 « Subventions d'équipement versées ». Lorsque qu'une subvention d'équipement est totalement amortie, elle est sortie du bilan. Le comptable crédite le compte 204 par le débit du compte 2804 par opération d'ordre non budgétaire.

En 2020, d'autres articles budgétaires ont été mouvementés, toujours pour des dépenses d'éclairage public, et il est proposé au Conseil Municipal d'étendre l'autorisation d'amortissement à tous les comptes de la classe 204 pour une durée de 15 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, autorise les amortissements de tous les comptes 204 pour une durée de 15 ans.

Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) 2021

Le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes est une aide du Département de la Gironde allouée aux Communes pour des équipements non éligibles à d'autres subventions. Une enveloppe cantonale est définie et répartie par les conseillers départementaux du canton en fonction de l'intérêt des dossiers présentés.

La date limite de délibération sur ce dossier est traditionnellement fixée au 30 juin de l'exercice en cours. En raison des prochaines élections départementales, la commission de répartition a été reportée au 3 juillet 2021.

Par conséquent, le Conseil Municipal sursoit à sa décision dans l'attente de la notification du montant alloué à la Commune pour 2021.

Prestation individualisée de conseil en prévention

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les collectivités adhérentes au service "Conseil en Prévention" du Centre de Gestion ont la possibilité de bénéficier en complément, sur leur demande, de prestations individualisées d'assistance avec intervention sur site d'un conseiller en prévention (et d'un médecin du service médecine préventive le cas échéant).

Cette prestation individualisée d'assistance en prévention porte sur l'étude des conditions d'application des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité et à l'analyse des postes ou locaux de travail de la collectivité pour, éventuellement, proposer à l'autorité territoriale toute mesure de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter le Centre de Gestion pour une prestation d'assistance en prévention et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers

Le Conseil Municipal, sur le rapport de M. le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- de demander le bénéfice d'une prestation individualisée d'assistance en prévention proposée par le Centre de Gestion ;
- d'autoriser M. le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion annexée à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Point sur les Commissions

Elections

Une information est donnée aux membres du Conseil Municipal sur le déroulé des opérations électorales des 20 et 27 juin 2021, en raison de la spécificité de ces scrutins (doubles élections et protocole sanitaire)

Finances

La trésorerie s'élève à 303 732,65 €.

Personnel :

M. le Maire propose d'organiser une cérémonie pour le départ à la retraite de Noël Doublet et la remise de la médaille d'honneur du travail à Thierry Lacroix, et de mettre à profit cette occasion pour prévoir un repas qui réunirait le Conseil Municipal et le Personnel Communal. La date du 8 juillet 2021 est retenue.

Communication/Jeunesse/Culture :

Saint Sulpice Infos

M. Debart indique qu'après maintes corrections, le St Sulpice Infos n°90 est prêt à paraître.

Pendant la préparation de ce numéro il a été tenu compte du RGPD notamment pour la rubrique Etat Civil, avec les questionnements associés à la nouveauté de cette démarche.

Urbanisme

Mme Rossignol-Xans indique que la commission s'est réunie ce jour et rappelle que les comptes-rendus des travaux de cette commission sont systématiquement transmis au Conseil Municipal.

Elle indique que la voirie du lotissement Les Vignes de Canterane vient d'être réalisée en enrobé.

Voirie/Réseaux

M. Gadrat indique que :

- les travaux d'investissement de voirie seront normalement effectués en août (date à confirmer)
- le cabinet Socama a produit un devis pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la digue la Dorade. Cette proposition sera étudiée en commission.
- les travaux de viabilisation du lotissement Les Fougères sont quasiment terminés
- il faut trouver une solution pour le ramassage des poubelles du lotissement des Vignes de Canterane, afin de laisser l'aire de retournement libre
- la réfection du petit terrain de football a été réalisée : arrosage intégré, réensemencement...
- un incident important de coupure d'eau a eu lieu au niveau de l'école le week-end dernier. Mme Favaretto demande s'il serait possible d'implanter un panneau d'affichage électronique pour prévenir la population.
- l'aménagement du parking du skate-park a été confié à l'entreprise RADIN.

Lors d'une récente réunion du SYER relative aux ruisseaux classés, la réouverture à ciel ouvert des cours d'eau busés a été évoqués. Le Canterane est concerné dans le bourg de Saint Sulpice de Faleyrens.

Bâtiments

- les rideaux de la médiathèque sont posés.
- l'étude de création d'une épicerie sur le lot n°13 du lotissement des jardins d'Iris progresse. L'avis de l'architecte des Bâtiments de France sera sollicité lors de sa permanence du 18 juin.
- le logement de l'école sera restitué le 30 juin par les locataires, et sa remise en état doit être programmée. Mme Xans-Rossignol a organisé la visite d'un expert qui pourra indiquer les subventions auxquelles la Commune pourrait prétendre, au vu des travaux à effectuer.

M. le Maire indique qu'il a transmis une nouvelle évaluation du prix du cabinet aux kinésithérapeutes. Ils ont décliné la proposition.

Ecole

M. Debart donne un compte-rendu de la mise en œuvre des actions prévues par le permis à points du restaurant scolaire. Quatre exclusions ont été prononcées pour les enfants qui avaient perdu tous leurs points et au-delà ; ceux auxquelles on avait retiré 4 à 5 points ont participé aux travaux de nettoyage du restaurant scolaire sous la surveillance de M. Debart qui en a profité pour leur faire comprendre la difficulté de la tâche du personnel de service. Même si la démarche n'a pas fait l'unanimité auprès de chacun, les enfants, eux, ont été satisfaits.

M. Debart a invité les représentants de l'APERPI à venir partager un repas avec lui au restaurant scolaire.

Il précise qu'un travail a été réalisé par sa commission sur la décoration des éléments acoustiques qui vont être posés.

Le projet de pose de baies vitrées ouvrantes est remis en cause face à l'opposition du personnel de cantine (risque de mouches, de transport de terre au sein du restaurant scolaire...)

Vie associative – Fêtes et cérémonies

M. Stachowicz indique qu'il n'y aura pas de fête du Menhir, ni pour le 14 juillet. L'organisation d'une soirée guinguette est à l'étude pour la rentrée.

Il précise qu'une réflexion doit être menée sur une évolution de la forme et du contenu de la fête du Menhir.

Le festival Terre de Cultures aura lieu du 28 juin au 3 juillet. Il est réservé aux enfants des écoles et des CLSH de la CDC. Néanmoins, une manifestation est maintenue le 3 juillet autour de la médiathèque, avec au programme, la remise du Prix Littéraire du Grand Saint-Emilionnais et, le soir, un spectacle donné par une association, Les Heures Libres.

M. le Maire rappelle qu'il convient de travailler très rapidement sur l'organisation du forum des associations, prévu pour le 4 septembre.

L'école de musique organise une journée Portes Ouvertes le 19 juin et une audition le 26 juin. Le piano qui a été offert est irréparable.

Le spectacle du groupe scolaire du Menhir aura lieu le 25 juin, et le Festival de Montagne du 3 au 7 août.

Sport

M. Debaud va réunir sa commission pour faire le point sur les travaux demandés par les différentes associations et préparer la rentrée.

Il évoque un projet d'espace sportif avec des machines en libre accès sur la plaine des sports.

M. le Maire donne un compte-rendu des dernières négociations pour le tennis couvert et les pistes de financement envisagées.

Action sociale – logement social

Mme Camut indique que la plupart de résidents de la Résidence Autonomie sont vaccinés et que deux logements sont vacants. Après quelques travaux de rénovation, ils seront prochainement reloués.

Elle fait part de problèmes récurrents de voisinage au sein de la résidence Canterane. Mme Xans-Rossignol indique qu'on lui a rapporté des incivilités régulières commises à proximité de cette résidence par des personnes qui ne respectent pas l'accès à leur maison des habitants du fond de l'impasse.

Mme Camut se renseigne actuellement sur les possibilités de transformer l'appartement de la gardienne de la Résidence Autonomie en logement d'urgence.

M. le Maire la remercie pour l'énorme travail qu'elle a effectué dans le cadre de la campagne de vaccination, ainsi que Mmes Favaretto et Barbier pour l'aide apportée.

Développement durable :

M. Stachowicz a rencontré les propriétaires de parcelles susceptibles d'être concernés par le projet de chemin pédestre. Il s'est heurté à des fins de non-recevoir, malgré l'accueil sympathique qui lui été réservé.

M. le Maire lui rappelle que des propositions ont été reçues pour des opérations de récupération de masques et de téléphones portables.

M. Stachowicz a inséré une information sur la bourse au permis de conduire dans le bulletin municipal à paraître.

Questions diverses :

M. le Maire indique qu'une importante randonnée cycliste traversera la Commune le 15 juillet.

M. Stachowicz préconise de communiquer sur les difficultés de circulation le jour du passage du Tour de France. M. le Maire indique qu'il a participé à une réunion à ce sujet en Sous-préfecture, et explique que des parkings dédiés ont été définis.

M. Stachowicz transmet les remerciements de Mme Courseille, satisfaite que le défibrillateur ait été déplacé vers l'extérieur de la Résidence Autonomie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.